



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris

Paris, le 22 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Je vous fais part de mon incompréhension au sujet du passage des épreuves communes du baccalauréat pour les élèves inscrits au CNED en classe réglementée et qui concerne notamment de nombreux établissements d'enseignement français à l'étranger.

Suite au décret publié dans le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale du 25 février et à une note de service du 11 mars, l'annonce de l'obligation de se présenter à un examen aux épreuves commune a entraîné un sentiment de désarroi et de désorientation auprès des familles concernées, sentiment qui a largement été relayé par la presse. Cette décision est source de stress supplémentaire pour les élèves qui doivent se préparer dans l'urgence à de nouvelles modalités d'examen dans une période qui les a déjà éprouvés du point de vue sanitaire, économique et psychologique.

Je rappelle qu'en 2020 les élèves des classes réglementées CNED avaient passé le baccalauréat sous contrôle continu sans ces épreuves. De nombreux établissements et parents d'élèves s'étaient donc naturellement fiés à l'annonce générale de la fin de premier trimestre sur l'annulation de ces épreuves, annonce qui ne spécifiait pas que les élèves du CNED ne seraient pas concernés par cette mesure (je parle bien entendu seulement des classes réglementées, pas des candidats libres). Ainsi, certaines Inspections académiques avaient envoyé aux établissements qui accueillent les classes réglementées des signaux rassurants. En outre, le CNED n'avait à aucun moment communiqué sur l'éventualité d'un changement à venir aussi important.


J'attire votre attention sur cinq points qui présentent des obstacles juridique, sanitaires et pratiques importants :

- Premièrement, il me semble que cette décision génère une rupture d'égalité manifeste avec les élèves des classes homologuées des lycées français à l'étranger, qui sont eux dispensés des épreuves et passeront le baccalauréat 2021 sous contrôle continu, comme l'année dernière. Outre les risques de recours en justice, les familles des classes réglementées risquent de se sentir traitées comme des familles de second rang, alors qu'elles ont bien souvent fait le choix de financer pour leurs enfants un enseignement français malgré l'absence de classes homologuées dans leur zone de résidence. Je vous rappelle de plus que, très souvent, des inscrits au CNED voisinent avec des cursus homologués dans une grande majorité des établissements : nous risquons de fragiliser durablement cet équilibre historique.
- Deuxièmement, j'y vois un risque sanitaire inutile. Le passage des épreuves réglementées du baccalauréat exige de passer les examens dans des salles en présentiel alors que la situation sanitaire est variable selon les pays. Les classes homologuées ont été justement dispensées d'épreuves pour ces raisons.

- Troisièmement, cette mesure oblige les élèves à se déplacer dans un contexte mondial peu favorable. Il arrive ainsi que les centres d'examens se trouvent dans un autre pays que le pays de résidence des élèves, ce qui les obligera à trouver des moyens légaux pour traverser la frontière et y séjourner pour la période des examens.
- Quatrièmement, la décision est d'autant plus difficile à comprendre que les épreuves de spécialités qui sont essentielles au baccalauréat sont annulées pour tous. Partisan de la réforme du baccalauréat telle que vous l'avez annoncée en 2019, je pense qu'il est important que la cohérence de cette réforme soit préservée autant que possible.
- Enfin, les délais me semblent trop courts. La mesure a été annoncée au bulletin officiel du 25 février et confirmée par une note de service du 11 mars, dans un contexte difficile du point de vue sanitaire international. Certains établissements, qui terminaient leurs vacances d'hiver de deux semaines ont à peine plus de deux mois pour expliquer aux élèves et aux parents que finalement, contre toute attente, le baccalauréat se déroulera avec des examens en présentiel au mois de mai.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de revenir sur cette décision ou à tout le moins d'apporter des éclaircissements sur les raisons qui vont amener à considérer que ce choix doit demeurer, malgré les points soulevés, la seule option envisageable.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Frédéric Petit